

## Lettre ouverte

### La dialyse recule rapidement dans toute la France !

#### Pourquoi arrêter ce processus ?

**Président**

Luc FRIMAT

**Vice-Président**

Jean-René LARUE

**Secrétaire Général**

François GLOWACKI

**Trésorière**

Morgane GOSSELIN

Le projet de PLFSS 2026 (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) au travers de son article 24 est l'expression d'une grande méconnaissance du métier de néphrologue, de sa place dans le système de santé français.

Le néphrologue soigne les patients atteints d'une maladie rénale chronique (MRC). La MRC détruit les reins à petit feu. Les symptômes n'apparaissent qu'à un stade avancé. Le remplacement des reins par la transplantation et/ou la dialyse est alors nécessaire à la survie. **Aux stades sévères de la MRC, la survie du patient est de 50% à 5 ans**, alors qu'elle est de 75% pour un patient atteint d'un cancer non métastatique. Plus on agit tôt, plus on contrôle les complications, et tous les néphrologues sont engagés dans ce marathon de prévention.

La MRC est une maladie complexe ; le parcours de soins est émaillé de graves complications qui peuvent être prévenues. L'organisation des soins est cruciale pour obtenir une qualité des soins optimale. Le néphrologue travaille toujours dans une structure de soins (hôpital, association ou clinique). Il fait partie d'une équipe soignante qui associe plusieurs néphrologues, des infirmiers, des IPA, des diététiciens, des psychologues, des assistants sociaux... La complexité des patients MRC aux stades sévères engage les néphrologues pendant et en dehors des séances de dialyse. Six jours sur 7, ils assurent une présence en dialyse de 7h du matin jusqu'à 23h parfois, y compris pendant les vacances et les jours fériés. A noter que les néphrologues libéraux assurent la permanence des soins 24/24 par des astreintes sans contrepartie financière.

Depuis 2019, la France finance un parcours coordonné permettant aux équipes soignantes d'organiser une prise en charge de la MRC pour éviter la dialyse. Simultanément, une collaboration efficace a été mise en place avec les médecins généralistes pour soigner précocement la MRC, afin qu'elle ne s'aggrave pas. Ça marche !

Depuis 2002, la France finance un registre Transplantation/Dialyse, un modèle dans le monde. Il permet une mesure précise de l'impact des organisations pour maîtriser la MRC. Or, depuis 5 ans, on constate une diminution significative du nombre de nouveaux patients dialysés, ainsi que du nombre total de patients en dialyse. Par exemple, sur 5 années, pour le nombre de nouveaux patients dialysés : moins 30,3% en Aquitaine, moins 16,2% en Lorraine, moins 14,5% en Île de France. En 2025, des 4 coins de la France, remonte l'écho d'une diminution significative du nombre de dialysés. C'est très positif !

A Montargis, Pontivy, Périgueux, Romans-sur-Isère, Epinal, Rouvroy, Stains, Montauban..., **la décroissance de la dialyse s'accélère**. C'est le fruit du travail de terrain de tous les soignants avec leur structure. Eviter une année de dialyse à un patient, c'est éviter une dépense de 80 000€ ! La France a financé une organisation qui, aujourd'hui, porte ses fruits.

Le PLFSS 2026 prévoit une économie de 20 millions d'€ sur les honoraires des néphrologues. Cette vision purement comptable qui ne prend pas en compte la réalité de terrain que nous venons de décrire va décourager les acteurs et stopper une dynamique vertueuse qui produit des soins de qualité pour les patients sur tous les territoires et évite ainsi des coûts élevés. Elle va aussi décourager les futurs médecins de s'engager dans la profession et il n'est pas possible de faire de la néphrologie sans néphrologues. C'est donc **une fausse économie qui va se solder par des milliards de dépenses dans les prochaines années, consécutivement à une dégradation inévitable de la qualité des soins**.

Qui plus est, depuis juin 2024, les néphrologues, les établissements de santé avec les associations de patients sont engagés positivement avec le ministère dans une réforme des autorisations et du financement de la dialyse pour janvier 2027 sur la base d'une forfaitisation hebdomadaire. **Préparons sereinement cette réforme qui apportera des progrès supplémentaires.**

*Le Conseil National Professionnel (CNP) de Néphrologie réunit toutes les composantes de la néphrologie :*

- *Société Francophone de Néphrologie, Dialyse et Transplantation (SFNDT)*
- *Syndicat des Néphrologues Libéraux (SNL)*
- *Syndicat des Néphrologues du Secteur Associatif (SNSA)*